

CONCERNANT AfriPI

AfriPI est un projet de coopération international financé et dirigé par l'Union européenne, co-financé et mis en œuvre par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Ce projet qui a débuté en février 2020 s'étend sur cinq années.

L'objectif principal d'AfriPI est de faciliter tant le commerce intra africain que les investissements africains et européens. Les objectifs spécifiques de ce projet portent sur la création, la protection, la gestion et l'application des DPI en Afrique, suivant les bonnes pratiques internationales et européennes, en support de l'AfCFTA et conformément à l'agenda 2063 de l'Union africaine.

POURQUOI AfriPI

L'innovation et la créativité sont au cœur du développement économique et les DPI sont un outil clé pour créer de la valeur à partir d'actifs incorporels.

Un environnement propice à la création, à la protection, à la gestion et au respect des droits de la propriété intellectuelle permettra d'accroître la participation des pays africains à l'économie mondiale et de stimuler l'innovation et la compétitivité du secteur privé.



Pour d'autres informations, veuillez contacter AFRIPI@euipo.europa.eu

-  www.afripi.org
-  [EUIPcooperation](#)
-  [eui cooperation](#)
-  [EUIPcooperation](#)



DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & INNOVATION EN AFRIQUE



Financé par
l'Union européenne



Projet AfriPI, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par
l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO)

FOCUS

1. **Acquisition de connaissances:** études, collectes de données, analyses du cadre légal ainsi que des politiques.
2. **Renforcement des capacités:** conférences, séminaires, tables rondes, formations, visites d'étude.
3. **Innovation partagée:** appui technique et conseil (outils IT et bases de données).
4. **Information partagée:** publications, communiqués de presse, bulletins, fiches d'information, etc.

PARTENAIRES

L'action implique tous les acteurs africains concernés, en prenant en compte les questions qui leurs sont pertinentes selon leur mandat respectif, leurs capacités ainsi que leurs intérêts.

Les principaux acteurs concernés sont les institutions publiques nationales et régionales africaines chargées des droits de propriété intellectuelle (DPI), du commerce et de l'agriculture, entre autres:

- les organisations régionales de la propriété intellectuelle: ARIPO et OAPI et leurs États membres;
- la Commission de l'Union africaine;
- les ministères et les agences chargés des DPI et de leur mise en application;
- les autorités chargées de la mise en application des DPI en Afrique;
- le secteur privé ou commercial et les utilisateurs de systèmes de DPI.

GROUPES CIBLES

- Les offices de propriété intellectuelle.
- Les décideurs politiques chargés des DPI.
- Les institutions chargées du respect des DPI (autorités judiciaires, douanes).
- Les micro, petites et moyennes entreprises.
- Les professionnels des DPI.
- Les décideurs politiques chargés des DPI.
- Le grand public.

DOMAINES PRIORITAIRES

Domaines d'intérêt concernant la propriété intellectuelle:

- les marques;
- les dessins ou modèles industriels;
- les indications géographiques;
- les variétés végétales;
- les brevets;
- les droits d'auteur.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

AfriPI contribue à l'harmonisation et à l'application d'un système de propriété intellectuelle centré sur quatre objectifs principaux :

- I. la promotion d'accords internationaux sur la propriété intellectuelle pour une coopération renforcée entre l'Afrique et l'Union européenne;
- II. le renforcement des institutions régionales et nationales responsables de la propriété intellectuelle, grâce à des réseaux et des outils adaptés, afin de contribuer à la création d'un réseau de propriété intellectuelle efficient et simple d'utilisation;
- III. la sensibilisation de la société africaine à l'importance des DPI (incluant les Indications géographiques protégées) pour les petites et moyennes entreprises (PME);
- IV. la mise en œuvre des activités du plan de travail concernant la stratégie continentale de l'Union africaine pour les Indications géographiques protégées.

L'atteinte de ces résultats permettra un encadrement de la propriété intellectuelle en Afrique et contribuera à encourager les investissements et le commerce, tout en stimulant le développement du secteur privé et la croissance économique.